

CENTRES DE LOISIRS

La Ville de Petit-Quevilly organise des activités en Centre de Loisirs à destination du public 3 - 14 ans les mercredis pendant les périodes scolaires, durant les petites vacances scolaires et durant les grandes vacances.

Un règlement intérieur précisant toutes les modalités de fonctionnement et d'accueil est consultable sur le site de la ville (www.petit-quevilly.fr) avec la possibilité d'en retirer un exemplaire au service Accueil Enfance et Loisirs à la Mairie de Petit-Quevilly.

✓ **Activités proposées :**

Culturelles, sportives, multimédia, scientifiques, nature-environnement, expression (art plastique, théâtre), jeux sous toutes ses formes (de plein air, sportifs, collectifs, de société...) et sorties diverses. Pendant les vacances, sorties à la demi-journée ou à la journée complète avec pique-nique. Durant les vacances de printemps et d'été, des séjours courts de 2 à 4 nuits dans la région normande peuvent être proposés.

✓ **Lieu de l'activité :**

Les mercredis et petites vacances :

- centre Henri Wallon maternel, 4 rue Martial Spinneweber (3 ans – 5 ans ½)
centre Jean Jaurès maternel à partir des mercredis de septembre 2019, rue Jean Jaurès
- centre Bulle Bleue maternel, rue Porte de Diane (3 ans – 5 ans ½)
- centre Henri Wallon primaire, boulevard Charles de Gaulle (5 ans ½ - 14 ans)

Les grandes vacances :

- centre la Bulle Bleue, rue Porte de Diane (3 ans – 5 ans ½)
- centre maternel Jean Jaurès, rue Jean Jaurès (3 ans – 5 ans ½)
- centre Henri Wallon, boulevard Charles de Gaulle (5 ans ½ - 8 ans)
- centre Pasteur, rue Louis Pasteur (8 ans à 10 ans ½)
- centre Point Jeunes Georges Brassens, rue Martial Spinneweber (10 ans ½ à 14 ans)

✓ **Quand :**

Le mercredi en période scolaire :

- Accueil à la journée de 9h à 17h30 ou accueil à la demi-journée de 9h à 13h30 (avec déjeuner) ou de 13h30 à 17h30 (sans déjeuner).
- Un service de transport est proposé pour les enfants qui fréquentent le centre de loisirs Henri Wallon primaire à la journée.
Pour le centre de loisirs Henri Wallon primaire uniquement, le transport s'organise sur deux lieux de pointage municipaux : à la piscine (enceinte de l'aire de jeux, derrière la crèche) et à la Bulle Bleue. Départ à 9h le matin et retour 17h30 l'après-midi.
- *Accueil dérogatoire possible dès 8 heures sur le centre sur présentation d'une attestation de l'employeur justifiant des horaires de travail.*

Petites vacances scolaires :

- Accueil à la journée de 9h à 17h30 ou à la demi-journée de 13h30 à 17h30 pour les 10-14 ans.
Accueil dérogatoire possible dès 8 heures sur le centre sur présentation d'une attestation de l'employeur justifiant des horaires de travail.
- Un service de transport, réservé uniquement aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs Henri-Wallon primaire, est organisé le matin et le soir depuis 2 points de la ville : Piscine (enceinte de l'aire de jeux, derrière la crèche) et à la Bulle Bleue. Départ à 9h le matin et retour 17h30 l'après-midi.

Grandes vacances :

- accueil de 9h à 17h30 sur le centre.
Accueil dérogatoire possible dès 8 heures sur le centre sur présentation lors de l'inscription d'une attestation de l'employeur justifiant des horaires de travail.

Les inscriptions s'effectuent à la semaine avec une réservation de 4 jours minimum par semaine.

Un service de transport par car, réservé uniquement aux enfants qui fréquentent les centres de loisirs Henri-Wallon primaire, Pasteur et le point jeunes Georges Brassens, est assuré le matin et le soir depuis différents points de la ville (départ entre 8h50 et 9h et retour entre 17h20 et 17h30) :

1. Ecole Desnos - quartier Piscine (pour les familles habitant le quartier Kennedy)
2. Centre Bulle Bleue - quartier Petit-Quevilly Village
3. Piscine (enceinte de l'aire de jeux, derrière la crèche), quartier Piscine
4. Centre Henri Wallon Primaire

Les familles qui souhaitent bénéficier de ce service doivent préciser leur choix de lieu de ramassage lors de l'inscription (un seul lieu possible pour l'aller et le retour, et ce pour toute la durée de fréquentation du centre de loisirs).

✓ **Inscriptions (*) :**

Les inscriptions s'effectuent au service Accueil Enfance et Loisirs à la Mairie de Petit-Quevilly.

Place Henri Barbusse – 76140 Petit-Quevilly – Tél : 02.35.63.75.85

Pour les petites vacances scolaires, vous pouvez effectuer une réservation en ligne sur le site de la ville sous réserve que votre dossier annuel (adhésion) ait été préalablement constitué au guichet de l'Accueil Enfance et Loisirs. Les périodes d'inscriptions sont présentées sur divers supports de communication annuels et consultables sur le site de la ville. Des affiches sont également diffusées dans les écoles avant chaque session d'inscription.

Pour les mercredis, l'inscription est annuelle (mercredis de septembre à juin). *Toutefois si la famille ne souhaite pas bénéficier d'un accueil comprenant tous les mercredis de l'année, il lui est donné la possibilité d'intervenir directement sur son inscription via le kiosque (ou par mode accueil guichet service Accueil Enfance Loisirs) en décochant (ou en faisant décocher par le secrétariat du service) préalablement (à moins 10 jours impérativement) les mercredis non souhaités en réservation accueil.*

(*) Les inscriptions s'effectuent dans la limite des places disponibles.

✓ **Documents à fournir (*) :**

Les documents ci-dessous sont à fournir une fois par année scolaire lors de l'adhésion.

- Le dernier avis d'imposition sur les revenus ou l'attestation de prestations familiales à demander à votre CAF pour les ayants droits,
- Le numéro de sécurité sociale (carte ou attestation),
- Carte ou attestation de mutuelle, CMU à jour,
- Un justificatif de vaccination DTP à jour (carnet de santé ou certificat médical),
- Un justificatif de domicile original de moins de 3 ans (quittance de loyer, facture d'énergie ou téléphone fixe...),
- Une attestation de scolarité (pour les enfants non scolarisés sur la commune),
- Une attestation d'assurance couvrant les activités extrascolaires.

Toute inscription ne sera validée qu'à la condition d'un dossier d'enfant complet.

✓ **Tarifs :**

Les tarifs sont votés chaque année par le conseil municipal.

Un droit d'adhésion annuel est facturé ainsi que les jours réservés.

La grille des tarifs est disponible au service Accueil Enfance et Loisirs de la Mairie de Petit-Quevilly et accessible sur le site de la ville.

Les règles de gestion des absences sont décrites dans le règlement intérieur.

✓ **Paiement :**

Une facturation est envoyée à votre domicile le mois suivant la fréquentation du centre de loisirs.

Elle doit impérativement être réglée à la date d'échéance indiquée sur la facture auprès du service Accueil Enfance et Loisirs – Mairie – place Henri-Barbusse – 76140 Petit-Quevilly.

Soit :

- par paiement en ligne (www.petit-quevilly.fr),
- par carte bancaire,
- en espèces,
- par chèques bancaires libellés à l'ordre de : RÉGIE ENFANCE ET LOISIRS,
- par bons de la CAF aides aux temps libres,
- par tickets CESU (pour les enfants de moins de 6 ans),
- par chèques vacances ANCV.

Toute famille utilisant des bons temps libres, des chèques vacances ou des CESU ne peut pas prétendre au prélèvement automatique. Si c'est le cas, elle doit impérativement demander l'arrêt du prélèvement au moment de l'inscription.